

N°2025- 109

Le Maire de la Commune de Carignan de Bordeaux,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1 et L2213-2,

VU le Code de la route, notamment les articles R411-8, R411-25, R411-26, R411-27, R417-10, L325-1 et suivants, relatifs notamment au stationnement gênant,

VU l'arrêté du 22 octobre 1963 (Journal officiel du 28 décembre 1963) modifié,

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'organisation de la manifestation sportive « **Amadour trail** » le **dimanche 7 septembre 2025**, il est nécessaire de donner l'autorisation de circuler sur plusieurs routes de la Commune.

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - La circulation sera interdite à tout véhicule sur les routes suivantes :

- Chemin de Bonnefond
- Chemin de Montfavet
- Rue de Vignac

Le **dimanche 7 septembre 2025 à partir de 8h jusqu'à 11h.**

**ARTICLE 2** - Le stationnement sera interdit sur ces portions de voies aux mêmes heures.

**ARTICLE 3** - Toutes les dispositions seront prises pour assurer la circulation des véhicules de secours et de défense incendie.

**ARTICLE 4** - Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5** - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'Instruction Ministérielle du 24 novembre 1967 modifié le 23 juin 2021 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes.

**ARTICLE 6** - Le présent acte peut-être attaqué dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet – 33000 Bordeaux)

**ARTICLE 7** - La signalisation sera mise en place par les services techniques de la Mairie de Carignan de Bordeaux.

**ARTICLE 8** - Ampliation du Présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Bordeaux
- Monsieur le Responsable du Centre Routier Graves Entre-Deux
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Latresne
- Monsieur le Commandant de la Caserne des Pompiers de Bordeaux - Bastide.
- Monsieur le Président du Conseil départemental
- Services techniques de la commune de Carignan de Bordeaux

Fait à Carignan de Bordeaux, Le 26 août 2025

Le Maire,

**Thierry GENETAY**

